

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3**

| |
|------------------------|
| Régie de l'énergie |
| DOSSIER: R-3776-2011 |
| DÉPOSÉE EN AUDIENCE |
| Date: 15 DÉCEMBRE 2011 |
| Pièces n°: B-0127 |

Engagement n° 3 :

Expliquer comment le coût de retraite lié aux frais corporatifs peut avoir augmenté de un point neuf millions (1,9 M\$) entre deux mille dix (2010) et deux mille douze (2012) alors qu'il est de zéro virgule deux million (0,2 M\$) en deux mille douze (2012).

Réponse à l'engagement n° 3 :

**Tableau E-3
Portion du coût de retraite excluant le compte d'écarts
incluse dans les frais corporatifs du Distributeur (M\$)**

| Description | Année historique 2010 | Année de base 2011 | Année témoin 2012 |
|---|-----------------------|--------------------|-------------------|
| Frais corporatifs excluant le compte d'écarts du coût de retraite (tel que présentés à la pièce HQD-7, Document 10) | 31,4 | 36,9 | 37,5 |
| Dont : Coût de retraite excluant le compte d'écarts | -0,6 | 1,1 | 1,3 |

Le coût de retraite (excluant le compte d'écarts) lié aux frais corporatifs présente une augmentation de 1,9 M\$ passant de -0,6 M\$ pour l'année historique 2010 à 1,3 M\$ pour l'année témoin 2012.

Le Distributeur souligne que les frais corporatifs présentés à la pièce HQD-7, Document 10 de même qu'en réponse à la question 15 de la pièce HQD-14, Document 1.3 sont présentés en excluant le compte d'écarts du coût de retraite, alors que le tableau 4 de la pièce HQD-7, Document 1 présente un montant de 0,2 M\$ pour l'année témoin 2012 après la disposition de l'écart du coût de retraite 2011.

Il est à noter que l'inclusion de la portion du coût de retraite des frais corporatifs à titre d'élément spécifique a été effectuée de façon prospective à compter de 2011. Conséquemment, aucun montant ne figure à ce titre en 2010 au tableau 4 de la pièce HQD-7, Document 1.